

Le présent document d'offre (le « document d'offre ») constitue une offre de placement des titres offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites à des personnes auxquelles ils peuvent être offerts de façon légitime. Le présent document d'offre ne constitue pas et ne doit en aucun cas être interprété comme étant un prospectus, un document publicitaire ou un appel public à l'épargne visant ces titres.

Ces titres n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ni d'aucune loi sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou pour le compte ou au bénéfice de personnes des États-Unis ou de personnes qui résident aux États-Unis, à moins qu'une dispense des exigences d'inscription de la Loi de 1933 ou d'une loi d'un État américain applicable n'ait été obtenue. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant ces titres aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou à des personnes qui résident aux États-Unis, ou encore pour le compte ou au bénéfice de telles personnes. Les termes « États-Unis » et « personne des États-Unis » ont le sens qui est donné respectivement aux termes United States et U.S. person dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933.

Document d'offre sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté

Le 7 août 2025



ENWAVE CORPORATION

(« **EnWave** » ou la « **Société** »)

SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres sont placés?

PLACEMENT :	Placement privé effectué par l'entremise d'un courtier (le « placement ») visant un maximum de 7 500 000 actions ordinaires de la Société (les « actions offertes ») qui seront vendues dans le cadre d'un placement pour compte privé sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i> (le « Règlement 45-106 »), telle qu'elle peut être modifiée par la <i>Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté</i> (la « décision »). Le placement sera réalisé aux termes d'une convention de placement pour compte qui sera conclue entre la Société et Clarus Securities Inc. (le « placeur pour compte ») au plus tard à la date de clôture (au sens donné à ce terme dans les présentes). Les porteurs d'actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») ont droit à des dividendes lorsque le conseil d'administration de la Société en déclare et à une voix par action ordinaire aux assemblées des actionnaires et, advenant la liquidation, ils auront le droit de recevoir les actifs de la Société qui pourront être distribués aux porteurs d'actions ordinaires. Les actions ordinaires ne confèrent pas de droit préférentiel de souscription, de souscription, de rachat ou de conversion ni ne sont assorties de dispositions relatives aux fonds d'amortissement ou aux fonds d'achat.
--------------------	---

MONTANT DU PLACEMENT	Jusqu'à 7 500 000 actions ordinaires pour un produit brut maximum d'environ 3 000 000 \$. Le placement est conditionnel à l'obtention par la Société d'un produit brut d'au moins 2 000 000 \$ (le « produit tiré du placement minimal ») tiré du placement. Si le produit tiré du placement minimal n'est pas réuni, le placement aux termes du présent document d'offre pourrait ne pas avoir lieu.
PRIX D'OFFRE	0,40 \$ par action offerte
DATE DE CLÔTURE	Il est prévu que la clôture du placement aura lieu le 21 août 2025 ou vers cette date (la « date de clôture »), sous réserve de l'approbation de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV »). Il n'est pas prévu que la clôture du présent placement sera réalisée en tranches.
BOURSE	Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSXV, sous le symbole « ENW », et à la cote de la Frankfurt Stock Exchange (la « FSE »), sous le symbole « E4U ».
DERNIER COURS DE CLÔTURE	Le dernier cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV, soit le 6 août 2025, s'établissait à 0,45 \$.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement (au sens donné à ce terme dans les présentes) pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d'investissement.

EnWave procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106. Dans le cadre de ce placement, la Société déclare ce qui suit :

- elle est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l'inscription de ses titres à la cote;
- elle a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle requis;
- elle se prévaut de la dispense prévue par la décision et peut placer des titres sous le régime de la dispense qui y est prévue;
- le montant total de ce placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté et aux termes de la décision au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué annonçant le présent placement, n'excédera pas, en dollars, 25 000 000 \$;
- elle ne clora ce placement que si elle estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants;
- elle n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle elle demande l'approbation de porteurs de titres.

MONNAIE

Dans le présent document d'offre, sauf indication contraire, le symbole « \$ » et le terme « dollars » désignent des dollars canadiens.

QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Mise en garde relative à l'information prospective

Certains énoncés qui figurent le présent document d'offre constituent de l'information prospective. L'emploi de termes tels que « anticiper », « continuer », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « être », « projeter », « devoir », « croire » ou encore l'emploi de verbes conjugués au conditionnel ou au futur et d'autres expressions similaires permettent de repérer l'information prospective. Ces énoncés comportent des risques et des impondérables connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux qui sont prévus dans l'information prospective. La Société est d'avis que les attentes exprimées dans l'information prospective sont fondées sur des hypothèses raisonnables, mais elle ne peut garantir qu'elles se réaliseront et il ne faut pas se fier indûment à l'information prospective qui figure dans le présent document d'offre. Ces énoncés ne sont en vigueur qu'à la date du présent document d'offre. Plus particulièrement, le présent document d'offre est susceptible de comprendre de l'information prospective sur ce qui suit : la croissance des activités de la Société et leurs perspectives; les attentes de la Société à l'égard de l'emploi du produit et de l'utilisation des fonds disponibles par suite de la réalisation du placement; le produit brut qui sera réuni dans le cadre du placement; et l'échéancier de la réalisation du placement.

L'information prospective tient compte des points de vue actuels de la Société en ce qui a trait aux attentes, aux convictions, aux hypothèses, aux estimations et aux prévisions relativement à ses activités ainsi qu'aux secteurs et aux marchés dans lesquels elle et ses partenaires de redevances exercent des activités. Les énoncés qui constituent de l'information prospective ne sont pas des garanties de rendement futur, et ils comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses difficilement prévisibles. Les hypothèses qui sous-tendent les attentes de la Société relativement à l'information prospective qui figure dans le présent document d'offre comprennent notamment ce qui suit : le fait que la Société obtiendra l'ensemble des approbations nécessaires à la réalisation du placement; la stabilité générale des environnements économique, politique et réglementaire dans les pays où la Société exerce des activités; et le fait que la Société sera en mesure de protéger et de préserver ses droits de propriété intellectuelle. La liste d'hypothèses qui précède n'est pas exhaustive. L'information prospective est, de par sa nature, incertaine, et les réalisations réelles de la Société ainsi que d'autres résultats et d'autres événements peuvent différer sensiblement de ceux présentés dans l'information prospective en raison de différents risques, de différents impondérables et d'autres facteurs, notamment, les risques relatifs à ce qui suit : la capacité de la Société à réaliser le placement selon les modalités décrites dans les présentes; la capacité de la Société à obtenir l'ensemble des approbations nécessaires dans le cadre du placement; la dépendance à l'égard de la technologie de base et des partenaires de redevances; les flux de trésorerie d'exploitation négatifs; la conjoncture économique et politique et le commerce international; les besoins de financement supplémentaires; la dépendance envers les clients importants; la longueur du cycle de vente et la variabilité des résultats; la propriété intellectuelle; la dépendance à l'égard de fournisseurs tiers; les équipements; l'endettement actuel et futur; la solvabilité et la liquidité; le taux de change; l'évolution des préférences et de la demande des consommateurs; les ventes ou émissions futures de titres; l'incidence de la volatilité des cours sur les actions ordinaires; la dépendance envers les membres du personnel clés; la concurrence; la sécurité des aliments, les réclamations sous garantie, la responsabilité du fait des produits et les rappels de produits; la réglementation; la réussite des activités de recherche et de développement; la liquidation de NutraDried; les impôts et la comptabilité; l'environnement et la sécurité; l'assurance et les risques non assurés; les technologies de l'information, la cybersécurité et le commerce électronique; les poursuites; les locaux loués; le secteur du cannabis en général, au sein duquel la Société offre des services, y compris le risque d'ordre juridique lié aux modifications des lois américaines sur le cannabis; l'incidence défavorable des crises sanitaires, notamment les épidémies, les pandémies et l'émergence ou la résurgence de maladies infectieuses; la lutte contre la corruption et les pots-de-vin; et l'atteinte à la réputation.

Bien que EnWave ait tenté de cerner les facteurs qui pourraient faire en sorte que les mesures prises, les événements réalisés ou les résultats obtenus diffèrent considérablement de ceux qui sont présentés dans l'information prospective, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les mesures prises, les événements réalisés ou les résultats obtenus ne soient pas conformes aux prévisions, aux prédictions, aux estimations ou aux intentions. De plus, bon nombre de facteurs sont

indépendants de la volonté de EnWave. EnWave ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à rediffuser l'information prospective en raison de nouveaux renseignements ou de nouveaux événements, sauf si la loi l'exige. Toute l'information prospective qui figure dans le présent document d'offre est visée par la présente mise en garde.

Mises en garde relative aux données sur le secteur et le marché

Les renseignements qui figurent dans le présent document d'offre relativement au secteur et aux marchés dans lesquels EnWave exerce des activités, notamment les tendances perçues par EnWave, sa position sur le marché, les occasions qui lui sont offertes sur le marché, sa part de marché et ses avantages concurrentiels sur les marchés des technologies de déshydratation des aliments, du cannabis et des produits pharmaceutiques, sont fondés sur des renseignements provenant d'analystes sectoriels et de sources tierces indépendants (notamment des publications, des enquêtes et des prévisions sectorielles), des recherches internes de EnWave et des estimations de la direction. Les estimations de la direction découlent de renseignements issus du domaine public publiés par des analystes sectoriels et d'autres sources tierces indépendants, ainsi que de données tirées des recherches internes de EnWave et ces estimations sont fondées sur des hypothèses formulées par EnWave conformément à ces données et à sa connaissance du secteur et des marchés dans lesquels elle exerce des activités qui, selon la direction, sont raisonnables. Les recherches internes de EnWave n'ont pas été vérifiées par une source indépendante, et EnWave n'a pas vérifié de façon indépendante les renseignements provenant de tiers. Bien que EnWave estime que les renseignements sur les occasions offertes sur le marché et les parts de marché qui figurent dans le présent document d'offre sont généralement fiables, ces renseignements sont, de par leur nature, imprécis. De plus, les prévisions, les hypothèses et les estimations quant au rendement futur de EnWave et au rendement futur du secteur et des marchés dans lesquels EnWave exerce ses activités constituent de l'information prospective et sont nécessairement soumises à un degré élevé d'incertitude et de risque en raison de différents facteurs.

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle est notre activité?

Aperçu

EnWave est une société de technologie de séchage industriel établie à Delta, en Colombie-Britannique, qui octroie des licences, construit et installe des machines de déshydratation par micro-ondes sous vide à l'échelle commerciale principalement pour des applications dans le secteur alimentaire. EnWave possède également une installation de séchage à façon à échelle commerciale située à Delta, en Colombie-Britannique, qui offre à des sociétés alimentaires tierces des services de séchage payants pour traiter des volumes commerciaux de produits séchés par la technologie REV.

Les plateformes de déshydratation Radiant Energy Vacuum (« REV^{MC} ») exclusives de EnWave utilisent l'énergie des micro-ondes sous vide pour offrir un traitement flexible, efficace et à basse température adapté aux produits alimentaires, aux produits à base de cannabis et à certains biomatériaux. La Société dispose actuellement de deux technologies applicables à l'échelle commerciale, soit nutraREV^{MD} et quantaREV^{MD}. La mission de EnWave est de faire en sorte que sa technologie REV^{MC} devienne une nouvelle norme mondiale de déshydratation dans différents secteurs verticaux. La direction estime que la technologie REV^{MC} peut produire des produits de meilleure qualité que le séchage à l'air, le séchage par pulvérisation et la lyophilisation dans certains secteurs du marché. La technologie REV^{MC} permet également de sécher les produits plus rapidement et plus économiquement que la lyophilisation.

La Société génère des revenus en vendant des machines REV^{MC}, en réunissant un portefeuille diversifié de flux de redevances grâce à l'attribution de licences visant sa technologie pour des applications de marché spécifiques avec différents partenaires de redevances et en obtenant des contrats de fabrication à façon à son installation REVworx^{MC}. Chaque contrat de licence commerciale assorti de redevances (un « CLC ») définit les modalités des redevances en fonction d'un pourcentage des revenus générés ou des unités produites par le partenaire de redevances ou de ses paiements liés à l'utilisation en fonction du temps. Dans certains cas, la structure des redevances peut prendre la forme de paiements convenus à l'avance qui ne sont pas liés aux ventes ou aux unités produites, mais qui correspondent à un montant de redevance annuel ciblé en fonction de la capacité par machine REV^{MC}. Ces contrats limitent également l'utilisation de la technologie par le partenaire de redevances à des produits spécifiques et aux zones géographiques où la production utilisant la technologie REV^{MC} peut avoir lieu. À la date des présentes, EnWave a conclu avec diverses sociétés issues des secteurs de la transformation des produits alimentaires et du cannabis ainsi que du secteur pharmaceutique 50 CLC assortis de redevances.

Événements récents

Le 30 juillet 2025, la Société a annoncé la vente, à Dairy Concepts IRL, de deux machines de 10 kW supplémentaires.

Le 3 juillet 2025, la Société a annoncé la signature, avec MicroDried^{MD}, d'un CLC supplémentaire et de contrats d'achat d'équipement visant deux machines REV^{MC} de 10 kW et une machine REV^{MC} de 60 kW.

Le 11 juin 2025, la Société a annoncé la signature d'une modification au CLC conclu avec ProceScir S.A. de C.V. afin d'y ajouter plusieurs produits de fruits et de légumes et d'un contrat d'achat d'équipement afin de vendre de l'équipement de soutien auxiliaire à ProceScir S.A. de C.V.

Le 20 mai 2025, la Société a annoncé qu'elle avait signé une modification au contrat de licence assorti de redevances conclu avec Creations Foods US Inc. La modification octroie à Creations Foods US Inc. un droit supplémentaire de produire, de façon non exclusive aux États-Unis, des collations au fromage séché destinées à servir de gâterie pour les animaux de compagnie.

Le 29 avril 2025, la Société a annoncé qu'elle avait reçu le deuxième acompte aux termes d'un contrat d'achat d'équipement déjà annoncé et conclu avec ProceScir S.A. de C.V. relativement à une machine REV^{MC} de 120 kW.

Le 22 avril 2025, la Société a annoncé qu'elle avait signé avec MicroDried^{MD} un contrat d'achat d'équipement relativement à une machine REV^{MC} de 60 kW et une modification de licence.

Le 27 mars 2025, la Société a annoncé qu'elle avait signé un contrat-cadre de services avec BioTechnique, fournisseur américain de services de fabrication de produits pharmaceutiques en sous-traitance. Ce contrat-cadre de services présente les modalités de l'évaluation continue, réalisée par BioTechnique, qui vise à évaluer la technologie de déshydratation REV^{MC} de EnWave comme substitut approprié à la lyophilisation dans le secteur biopharmaceutique.

Le 26 mars 2025, la Société a annoncé qu'elle avait signé avec Hokkai Yamato Foods Japan un contrat d'achat d'équipement relativement à une machine REV^{MC} de 10 kW et un contrat de licence commerciale assorti de redevances.

Le 19 février 2025, la Société a annoncé qu'elle avait signé avec Sprouted Proteins SAC, société du Pérou, un contrat d'achat d'équipement et une modification de licence. Sprouted Proteins SAC a fait l'acquisition d'une machine REV^{MC} de 10 kW et loue une deuxième machine REV^{MC} de 10 kW.

Le 17 février 2025, la Société a annoncé la signature d'une modification de son CLC conclu avec Patatas Fritas Torres S.L. afin d'élargir son portefeuille de produits. Selon les modalités de la modification, Patatas Fritas Torres S.L. versera à EnWave des redevances annuelles minimales supplémentaires en échange de l'élargissement de sa gamme de produits.

Le 12 février 2025, la Société a annoncé qu'elle avait signé une modification au contrat de licence assorti de redevances conclu avec BranchOut Foods Inc. relativement au paiement de redevances minimales et de redevances d'exclusivité minimales.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important au sujet des titres placés qui ne figure pas dans le présent document d'offre ou dans tout autre document que la Société a déposé au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Rien ne garantit que la Société parviendra à réunir le montant minimal dans le cadre du placement.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

La Société prévoit utiliser les fonds disponibles pour constituer des stocks en fabriquant deux machines à grande échelle (60 kW REV^{MC} – 120 kW REV^{MC}). Le processus de fabrication est d'environ six mois par machine. Cet investissement est destiné à assurer une réalisation accélérée des commandes et à soutenir les ventes de machines futures. Aucun événement important ne doit se produire pour que ces objectifs puissent être atteints.

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		Dans l'hypothèse d'un montant minimum seulement	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
A.	Montant à recueillir	2 000 000 \$	3 000 000 \$
B.	Commissions de placement et frais	110 000 \$	165 000 \$
C.	Frais estimatifs (avocats, comptables, auditeurs)	200 000 \$	200 000 \$
D.	Produit net du placement : $D = A - (B+C)$	1 690 000 \$	2 635 000 \$
E.	Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois	7 000 000 \$	7 000 000 \$
F.	Sources de financement supplémentaires ¹	2 150 000 \$	2 150 000 \$
G.	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	10 840 000 \$	11 785 000 \$

¹ La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable consentie par le groupe technologie et innovation Desjardins du Mouvement Desjardins, dont la disponibilité est calculée en fonction des créances, des stocks et des revenus de redevances. Au 30 juin 2025, les fonds disponibles pour la Société dans le cadre de la facilité de crédit s'élevaient à 2 150 000 \$, et la Société s'attend à ce que des fonds supplémentaires soient débloqués après la réalisation du placement.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

Description de l'emploi prévu des fonds disponibles, par ordre de priorité	Dans l'hypothèse d'un montant minimum seulement	Dans l'hypothèse de la prise de livraison de 100 % des titres offerts
Stocks	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Fonds de roulement non affectés et besoins généraux de l'entreprise	7 840 000 \$	8 785 000 \$
Total : égal à la ligne G dans le tableau des fonds disponibles ci-dessus	10 840 000 \$	11 785 000 \$

L'affectation des capitaux qui figure ci-dessus représente les intentions actuelles de la Société en fonction de ses plans et de sa situation commerciale actuels, qui pourraient changer dans l'avenir en fonction de l'évolution de ses plans et de sa situation commerciale. Bien que la Société ait l'intention d'utiliser le produit tiré du placement de la façon indiquée ci-dessus, il pourrait se produire des événements qui feraient en sorte que, pour des motifs commerciaux valables, une réaffectation des fonds serait jugée prudente ou nécessaire, ce qui entraînerait une affectation du produit sensiblement différente de ce qui est indiqué ci-dessus puisque les montants réellement affectés et dépensés seront tributaires de différents facteurs, dont la capacité de la Société à réaliser son plan d'affaires. Se reporter à la rubrique « Mise en garde relative à l'information prospective » ci-dessus.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont-ils été employés?

La Société n'a pas réuni de fonds au cours des 12 derniers mois.

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

Placeur pour compte	Clarus Securities Inc.
Type de rémunération	Rémunération en espèces et options émises à titre de rémunération.
Commission en espèces	La Société versera au placeur pour compte une commission en espèces correspondant à 5,5 % du produit brut tiré du placement à la clôture du placement.
Options émises à titre de rémunération	La Société émettra en faveur du placeur pour compte, à la clôture du placement, des options émises à titre de rémunération incessibles qui permettront au placeur pour compte de souscrire, au prix d'offre, un nombre d'actions ordinaires correspondant à 5,5 % du nombre total d'actions ordinaires vendues dans le cadre du placement. Ces options pourront être exercées à tout moment et à l'occasion dans les 24 mois suivant la date de clôture.

Le placeur pour compte se trouve-t-il en conflit d'intérêts?

À sa connaissance, la Société n'est pas un « émetteur relié » ni un « émetteur associé » au placeur pour compte, au sens du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

Droits d'action pour information fausse ou trompeuse

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à EnWave l'un des droits suivants :

- a) le droit de résoudre votre contrat de souscription visant les actions offertes avec elle;
- b) un droit d'action en dommages-intérêts contre elle et, dans certains territoires, un droit d'action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des actions offertes.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires sur l'émetteur?

Vous pouvez consulter les documents d'information continue de la Société sous son profil SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de la Société, veuillez visiter notre site Web, à l'adresse <https://www.enwave.net/>.

Les investisseurs devraient lire le présent document et consulter leurs propres conseillers professionnels afin d'évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risque et les autres questions liées à leur placement dans les actions offertes.

DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 7 août 2024, révèlent tout fait important au sujet de l'émetteur et des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Le 7 août 2025

ENWAVE CORPORATION

Par : « Brent Charleton »
Brent Charleton
Président et chef de la direction

Par : « Dylan Murray »
Dylan Murray
Chef des finances